

Conditions Générales de Vente pour une formation professionnelle continue dispensée par l'organisme de formation de la Fédération de Charité Caritas Alsace.

Désignation

La Fédération de Charité Caritas Alsace gère un organisme de formation professionnelle, situé 8 rue Arc en Ciel à Strasbourg, et sous le numéro d'enregistrement d'activité : 42 67 04452 67. Cet organisme met en place et dispense des formations inter et intra-entreprises, en Alsace et sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'organisme de formation de la Fédération de Charité Caritas Alsace pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'organisme de formation de la Fédération Caritas Alsace implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, l'organisme de formation Caritas Alsace s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Pour chaque formation, une attestation de présence et de fin de formation est fournie.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant.

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de la Fédération de Charité Caritas Alsace.

Prise en charge

Les inscriptions en formation peuvent être souscrites par un établissement dans le cadre du développement des compétences de ses salariés, ou à titre de particulier.

Dans ce dernier cas, si le client bénéficie d'un financement par un opérateur de compétences (OPCO) il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation et fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'organisme de formation de la Fédération de Charité Caritas Alsace ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse suivante : p.witt@la-cite-relais.fr ou par courrier à Madame la déléguée aux protections des données Résidence Saint Odile 10 rue de l'Arc en Ciel 67 000 STRASBOURG .

En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, la totalité de la formation reste due.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'organisme de formation de la Fédération de Charité Caritas Alsace ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont donc fournis qu'à titre indicatif.

Le référent handicap à disposition doit être saisi 10 jours avant le début de la formation pour tout aménagement nécessaire. Ces aménagements seront définis et formalisés dans le cadre d'un échange pour préciser les besoins spécifiques.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès du formateur. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'organisme de formation de la Fédération de Charité Caritas Alsace sont utiles pour le traitement de l'inscription. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. Les données sont conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018, le client peut adresser toute demande de renseignement sur le traitement des données au délégué à la protection des données à :

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'organisme de formation de la Fédération de Charité Caritas Alsace et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal judiciaire de Strasbourg.